

BEACH SOCCER INTER ENTREPRISE 2015

SAMEDI 24 OCTOBRE 2015

ART1. Le Rautirare Surf Club section Beachsoccer en partenariat avec la Fédération Tahitienne de Football organise un tournoi de Beach Soccer Inter Entreprise, le Samedi 24 Octobre 2015 dans les jardins de Paofai à partir de 7H30.

ART2. Les membres de la FTF et du Rautirare Surf Club seront en charge de l'organisation de la journée.

ART3. Les Match seront arbitrés par les Tikitoa.

ART4. Peuvent participer à cette journée toutes les Entreprises de Polynésie.

ART5. Les équipes seront composées de 5 joueurs minimum et de 10 joueurs au maximum.

- 1 seul joueur externe autorisé, conjoint, conjointe ou enfant d'employé.

ART6. Chaque équipe recevra 10 plats et 10 boissons

ART7. La participation est de 20 000 francs.

ART8. Un joueur ne peut participer au tournoi que dans une seule équipe.

ART9. Les 10 équipes seront réparties en 2 poules.

ART10. Toutes les équipes se rencontrent en une phase (aller).

ART11. Les matchs de classement se joueront en 2 X 7 minutes. En cas d'égalité de 2 équipes le goal average particulier sera pris en compte pour 3 équipes et plus c'est le goal average général.

ART12. Les 2 premiers de chaque poule sont qualifiés pour les 1/2 finale.

ART13. La finale se jouera en 2 X 10 minutes, en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, une séance de tirs a but commencera avec mort subite.

ART14. Tout joueur venant à manquer de sportivité recevra un avertissement et en cas de récidive sera exclu du tournoi.

ART15. Tout joueur ou toute personne essayant ou frappant un joueur ou toute autre personne sera exclu du tournoi.

ART16. Chaque équipe est responsable de ses joueurs et de ses supporters.

ART17. Les insultes sont interdites durant le tournoi aussi bien en tant que joueurs que spectateurs.

ART18. Toutes les personnes (joueurs et responsables d'équipes) devront respecter les arbitres.

ART19. Les loi du jeu de Beach Soccer FIFA 2015 seront appliqués

ART20. Un briefing sur les loi du jeu est prévue le Samedi 24 Octobre 2015 à 7H30
Tous les capitaines et responsables devront y participer sous peine de ne pouvoir participer au tournoi, juste avant le tirage au sort des Poules.

ART21. Décompte des points

- ◆ Match gagné: 3 points
- ◆ Match gagné aux tirs au but : 2 points
- ◆ Match perdu aux tirs au but : 1 points
- ◆ Match perdu : 1 point

ART22. En cas de litige, la commission composée de deux (02) membres issus de la FTF sera habilitée à prendre une décision.

ART23. Le RSC et la FTF sont responsables de la sécurité sur le site de compétition

Le Président
Teva Zaveroni



Rautirare Surf Club
(Section Beach Soccer)

Le Président
Thierry Ariiotima



Fédération Tahitienne de Football